

35 - Projet de chantier de jeunes à la Citadelle 2017 - 2020

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :

Projet de chantier de jeunes à la Citadelle 2017 - 2020 (phase 1 - faisabilité)

La direction de la Citadelle souhaite mettre en place un projet de chantier de jeunes bénévoles pour le monument Vauban, inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis juillet 2008. Ce chantier, qui aurait lieu une fois par an à la Citadelle, réunirait des jeunes bénévoles d'horizons divers : jeunes de Besançon, d'autres communes de France et même d'autres pays. Le chantier concernerait des petits travaux de restauration et d'aménagement au sein de la Citadelle afin de les rendre accessibles à tous. Les objectifs principaux de ce projet sont les suivants :

- permettre aux jeunes Bisontins de s'approprier leur patrimoine local et de participer à sa sauvegarde (pas d'objectif de formation ni d'insertion en revanche),
- créer un élément d'attractivité et de découverte supplémentaire pour le public qui pourrait s'approcher du lieu de chantier, échanger avec les jeunes, avoir des informations sur la restauration du monument,
- provoquer des échanges entre des jeunes de milieux différents (objectif de mixité sociale) et permettre à des jeunes originaires d'autres régions et pays de découvrir la Ville de Besançon et son patrimoine.

Présentation du projet

Il est proposé un projet pluriannuel sur quatre ans (2017-2020). Les chantiers auraient lieu pendant l'été, fin juin/début juillet. La Citadelle mettrait en place deux chantiers de deux semaines, l'un à destination de jeunes majeurs bisontins et internationaux et l'autre en direction de jeunes mineurs bisontins et venant d'autres lieux de France. Les jeunes seraient hébergés au camping de Chalezeule et acheminés à la Citadelle par car.

Ce projet serait mené conjointement par la direction Citadelle, le département Architecture et Bâtiment (suivi technique), la direction Vie des Quartiers (participation des jeunes Bisontins), la direction du Patrimoine historique (suivi scientifique et étude archéologique préalable) et le service Relations Internationales (contact avec les villes jumelées) et avec l'appui du Réseau Vauban (participation de jeunes provenant de villes du réseau Vauban). Le suivi du projet en interne serait assuré par un jeune en service civique au sein du service action culturelle de la Citadelle.

La DRAC Bourgogne-Franche-Comté a donné un accord de principe pour la réalisation du projet sous réserve de la mise en place d'un protocole et d'un suivi scientifique dont la validation conditionnera également la subvention qu'elle pourra accorder.

La mise en œuvre du chantier serait effectuée par une association qui assurerait l'encadrement technique et pédagogique et porterait la responsabilité du chantier. Une convention d'objectifs et de moyens assurerait le lien juridique avec la Ville de Besançon. Elle fera l'objet d'une seconde délibération du Conseil Municipal à l'automne 2016. L'association pressentie est le Club du Vieux Manoir. Celle-ci présente toutes les garanties pour ce type de projet et travaille depuis trente ans avec la Ville de Briançon sur les fortifications Vauban, membre du Réseau Vauban.

Budget et plan de financement prévisionnel

Dépenses par année	TTC	Recettes par année	TTC
Hébergement	10 000 €	Etat (DRAC)	15 500 € (50 % matériaux et étude)
Fourniture de matériaux, matériels et outillage	25 000 €	Région BFC	10 000 € (20 % du total)
Etude scientifique	6 000 €	Ville de Besançon (Citadelle + Vie des Quartiers + Contrat de Ville)	10 000 € (20 % du total)
Subvention Asso (frais de vie collective / matériels)	8 000 €	CAGB	3 500 €
Frais liés au programme de médiation et à la communication	1 000 €	Union Européenne	5 000 €
		Mécénat dont Fondation du patrimoine	6 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la mise en place d'un chantier de jeunes à la Citadelle- Patrimoine Mondial,
- autoriser M. le Maire à déposer des demandes de subventions aux partenaires du projet, conformément au plan de financement prévisionnel décrit ci-avant,
- autoriser les services à travailler avec l'Association Club du Vieux manoir dans la perspective de son intervention sur la Citadelle pour la mise en œuvre de son objet statutaire («le développement de toutes activités culturelles et de loisirs destinées à sauvegarder, restaurer, promouvoir et animer le patrimoine architectural dans ses relations avec la vie sociale, culturelle et associative»), afin d'aboutir à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec ladite association,
- autoriser le recrutement d'un service civique pour le suivi du projet.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, Mme COMTE-DELEUZE et M. ACARD n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
 Pour : 51
 Contre : 0
 Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2016.